

En 2022, une participation électorale plus faible au scrutin présidentiel en Corse

Insee Flash Corse • n° 72 • Novembre 2022



En 2022, parmi les 233 000 citoyens inscrits sur les listes électorales de Corse, 17 % ne se déplacent pas aux urnes. Avec une participation moyenne de 65 %, ils se mobilisent moins pour les élections présidentielles qu'en métropole. Aux législatives, la participation insulaire dans la moyenne nationale traduit une remobilisation partielle de l'électorat pour élire des représentants locaux. En Corse, comme ailleurs, la participation à ces deux scrutins baisse depuis plusieurs quinquennats.

Entre avril et juin 2022, 233 000 citoyens inscrits sur les listes électorales en Corse ont été appelés à désigner leurs représentants lors de deux scrutins nationaux : l'élection présidentielle puis les élections législatives. Ils regroupent 95 % des personnes résidant dans l'île et en âge de voter, soit le plus fort taux d'inscription des régions françaises. Cette part augmente fortement en Corse et dans les DOMs depuis la mise en place du [répertoire électoral unique](#) (REU) en 2019 ▶ [source](#). Dans ces territoires, elle était auparavant parmi les plus faibles de France.

La [participation moyenne](#) aux élections du président et des députés s'élève en Corse à 57,5 % en 2022 ▶ [définition](#). C'est la plus faible des régions de métropole (63,1 %) mais elle demeure supérieure à celle des DOMs (40 %) ▶ [figure 1](#).

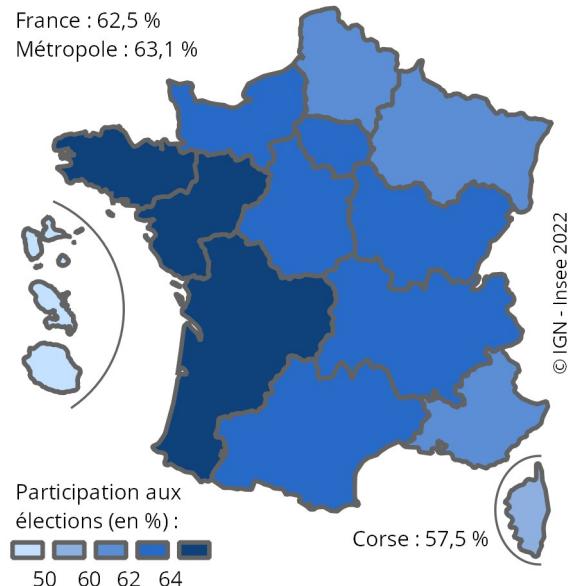
Sur l'île, lors des quatre tours, 17 % des électeurs s'abstiennent systématiquement de voter. À l'inverse, 30 % des inscrits votent à chaque tour. Comme en France, la participation insulaire est plus forte pour l'élection phare que constituent les présidentielles (65 %) que pour les législatives (50 %).

Des électeurs moins mobilisés aux présidentielles que sur le continent

En Corse, le taux de participation à l'élection présidentielle est le plus bas de France métropolitaine (- 12 points d'écart). Pour cause, l'abstention aux deux tours du scrutin est plus marquée sur l'île (26 % contre 17 % en moyenne nationale) ▶ [figure 2](#). Toutefois, elle n'atteint pas le haut niveau d'abstention des DOMs (31 % à 43 %).

Cette moindre participation des îles traduit certainement leur éloignement des centres de décision nationaux, mais elle s'inscrit aussi en Corse dans un contexte social et politique mouvementé au printemps 2022 avec des appels au boycott de l'élection présidentielle. De plus, lors du scrutin présidentiel, les électeurs corses se mobilisent davantage pour le second tour que pour le premier tour (+ 2 points d'écart entre les deux tours). Or, cette tendance est à l'opposé de celle des régions métropolitaines (- 2,5 points). Toutefois, même au second tour, la participation électorale reste moindre sur l'île (66 % contre 76 %).

► 1. Participation électorale au printemps 2022



Note : En corse, la moyenne des taux de participation aux différents tours des élections nationales est de 57,5 %.

Champ : personnes résidant dans la région et inscrites sur les listes électorales.

Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2022.

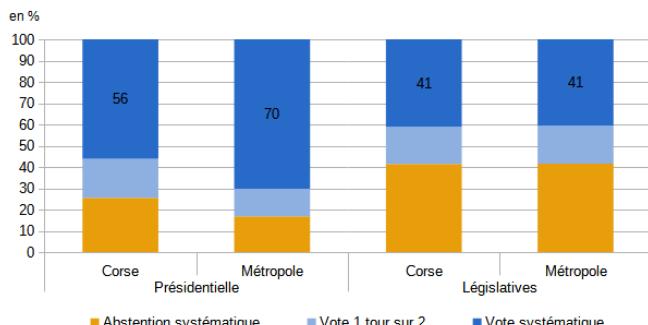
Une participation aux législatives dans la moyenne nationale

Contrairement aux présidentielles, en 2022 les électeurs corses participent autant aux législatives qu'en moyenne métropolitaine (49 %).

Ainsi, en Corse, 32 % des abstentionnistes aux deux tours de la présidentielle se rendent aux urnes pour élire leurs députés, contre seulement 6 % en métropole. Ils représentent un électeur sur dix sur l'île, soit une part huit fois plus élevée qu'au niveau national.

Cette meilleure participation insulaire peut traduire une plus forte appétence à élire des représentants locaux. En effet, à l'occasion du premier tour des élections régionales de 2021, 57 % des électeurs corses s'étaient déplacés aux urnes, une participation sans commune mesure avec celle des autres régions françaises (33 % en France). De même, ils s'étaient davantage mobilisés au premier tour des élections municipales qu'au niveau national (56 % contre 45 %).

► 2. Comportements de vote lors de la présidentielle et des législatives de 2022



Champ : personnes résidant dans la région et inscrites sur les listes électorales.
Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2022.

Une démobilisation pour les scrutins nationaux qui perdure

En 2022, en Corse comme en France, la participation aux élections nationales poursuit une tendance baissière depuis plusieurs quinquennats ► figure 3.

La participation aux élections présidentielles recule régulièrement depuis la forte mobilisation de 2007 (- 14 points en 15 ans en Corse). Elle retrouve le faible niveau des présidentielles de 2002 sur l'île. Par ailleurs, la participation aux élections législatives passe pour la première fois sous la barre des 50 %. Elle baisse progressivement sur les quatre derniers scrutins (- 15 points depuis 2002). Par rapport aux dernières élections nationales en 2017, en Corse, la moindre participation (- 2 points) reflète une baisse du **vote systématique** au profit du **vote intermittent** alors que le taux d'**abstention systématique** reste stable. Cette situation est différente en métropole où l'abstention systématique augmente.

En 2022, en Corse comme sur le continent, la jeunesse, le quatrième âge et les non-diplômés sont plus enclins à ne pas voter. Parmi eux, trois électeurs sur dix ne se déplacent pas aux urnes. Leur abstention est encore plus marquée au scrutin présidentiel (quatre sur dix). ●

Charles Raffin, Antonin Bretel (Insee)

► Définitions

La **participation moyenne** aux élections désigne la moyenne des taux de participation aux différents tours des élections de 2022.

Le **vote intermittent** désigne le comportement d'un électeur qui n'a participé à aucun des tours de scrutins organisés dans l'année (trois ou quatre suivant les circonscriptions).

Le **vote systématique** regroupe ceux qui ont voté au moins une fois mais se sont abstenu à au moins un tour de l'un ou de l'autre scrutin.

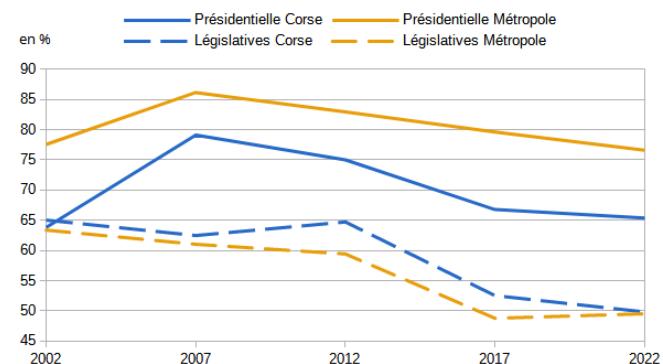
À l'opposé le **vote systématique** désigne le comportement électoral d'une personne ayant voté à tous les scrutins.

Insee Corse
Résidence du Cardo
Rue des Magnolias
CS 70907
20700 Ajaccio cedex 9

Directrice de la publication
Véronique Daudin
Rédactrice en chef
Déborah Caruso
Rédactrice en chef adjointe
Claude Thomas

Bureau de presse
06 83 89 38 90
ISSN 2268-1493
© Insee 2022

► 3. Participation électorale aux scrutins présidentiel et législatif depuis 2002



Champ : personnes résidant dans la région et inscrites sur les listes électorales.
Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2022.

Encadré : Un fort recours aux procurations

En Corse, 9,3 % des électeurs ont recours au moins une fois au vote par procuration pour exprimer leur voix parmi les quatre tours des élections du printemps 2022. Les électeurs ayant donné procuration sont appelés mandants. À égalité avec l'Île-de-France, la Corse est ainsi la région française où la part de mandants est la plus élevée (6,7 % en France métropolitaine). Contrairement aux autres régions du continent, les électeurs recourent davantage aux procurations lors des législatives que lors des présidentielles, signe là encore d'un intérêt plus marqué pour les enjeux locaux. En Corse comme ailleurs, les mandants sont plus diplômés et ont des niveaux de vie supérieurs à la moyenne. Ainsi, parmi le quart des électeurs les plus aisés, 14 % ont voté par procuration, contre seulement 4 % parmi le quart des moins aisés.

► Sources

L'enquête sur la participation électorale de 2022 porte sur le vote aux scrutins présidentiel et législatif de personnes résidant en France en 2020, inscrites sur les listes électorales et en capacité de voter en 2022. À cet effet, un échantillon de 290 000 Français en âge de voter a été constitué à partir de l'échantillon démographique permanent, ce qui permet de récupérer des informations sur l'inscription électorale et les procurations, leurs caractéristiques socio-démographiques issues du recensement de 2020 ou 2021 ou de sources fiscales.

La participation aux élections d'un échantillon de 34 000 personnes inscrites sur les listes électorales de France est ensuite relevée par les agents de l'Insee en consultant les listes d'émargement en préfecture dans les dix jours qui suivent le scrutin, [commhttps://www.insee.fr/fr/statistiques/6480276](https://www.insee.fr/fr/statistiques/6480276) tout électeur peut le faire.

L'Insee réalise régulièrement des enquêtes sur la participation électorale : il est donc possible de comparer les résultats de 2022 à ceux des précédentes élections présidentielles et législatives.

Le **répertoire électoral unique** : la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee.

► Pour en savoir plus

- **Algava E, Bloch K.**, « Vingt ans de participation électorale : en 2022, les écarts selon l'âge et le diplôme continuent de se creuser », *Insee Première* n° 1929, novembre 2022.
- **Bloch K.**, « Élections présidentielle et législatives de 2022 : seul un tiers des électeurs a voté à tous les tours », *Insee Première* n° 1928, novembre 2022.
- **Luciani A.**, « 17 % des inscrits n'ont pas voté au printemps 2017 », *Insee Flash Corse* n° 24, octobre 2017.

